



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Culturelles

Visa : Y. TAINGUY

Visa : C. MADDALENA

Visa : R. KERTENIAN

Affaire suivie par : Nicolas EUDELINÉ

**DECISION N°2023/DAC003**

## DECISION MUNICIPALE

Monsieur Robert CAVANNA, Adjoint au Maire de Toulon, soussigné, en exécution de la délibération n°2023/359/S du Conseil Municipal du 3 mai 2023 et de l'arrêté de délégation n°23/AR55 du 3 mai 2023, habilité à signer les décisions intervenant en application des dispositions tirées de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans le domaine suivant :

24°) Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

### EXPOSE CE QUI SUIT :

Par délibération 2021/72/S en date du 31/03/2021, le Conseil Municipal a autorisé l'adhésion de la Ville à l'association des bibliothécaires de France (ABF) jusqu'en 2023.

### DECIDE :

- de renouveler l'adhésion de la Ville de Toulon à l'association des bibliothécaires de France (ABF), pour une durée de 3 ans.

Il conviendra pour les années 2024, 2025 et 2026 de prévoir, sur chaque exercice budgétaire (Chapitre 011, Fonctions 313, Compte 6281), les crédits nécessaires à la dépense liée à la cotisation annuelle. Elle s'élève à 260 € pour l'année 2024.

\*\*\*\*\*

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 06/09/2023

**Robert CAVANNA**  
Adjoint au Maire de Toulon



- Transmis au contrôle de légalité le : 12 SEP. 2023

- Publié le :

12 SEP. 2023

**Acte à classer****2023DAC003**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-09-12T11-29-06.00 ( MI247431711 )

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230906-2023DAC003-AR ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : DECISION MUNICIPALE 2023/DAC003 - autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre - association des bibliothécaires de France

Date de décision : 06/09/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communesIdentifiant unique de l'acte antérieur  
:Acte : [DECISION DAC 2023 DAC003 06 09 2023.PDF](#) Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé Date 12/09/23 à 11:29 Par [DUPONT ID Stéphanie](#)Transmis Date 12/09/23 à 11:29 Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Accusé de réception Date 12/09/23 à 11:32